

# Préparations figurant sur la liste d'exclusion

Les assurances de base couvrent en partie les médicaments prescrits par un médecin qui figurent dans la liste de spécialités et sont autorisés pour l'indication concernée et employés dans le cadre de la limitation définie ainsi que les médicaments qui ont été fabriqués sur prescription médicale conformément aux prescriptions de la liste des médicaments avec tarif.

En complément, l'assurance complémentaire ambulatoire d'AXA prend en charge les coûts de médicaments autorisés par Swissmedic, prescrits par un médecin et non obligatoirement à la charge des caisses-maladie. Sont exclus tous les produits pharmaceutiques pour application spéciale (LPPA) ainsi que les produits figurant ci-dessous.

État au: 27.08.2025

<b>Produits contre les troubles gastro-intestinaux fonctionnels</b> Préparations contre les troubles de la digestion	P. ex. Carvon Comprimés, Luvos Argile médicinale, Imogas Capsules
<b>Produits contre la constipation</b> Préparations contre la constipation	P. ex. suppositoires de glycérine, Dulcolax, Colosan Plus Granulés
<b>Produits amincissants</b> Préparations contre le surpoids	P. ex. Liposinol Biomed Comprimés, Formoline L112 Comprimés
<b>Vitamines, minéraux, toniques et autres produits pour le système digestif et le métabolisme</b> Tous à l'exception des préparations autorisées à base de vitamines et de minéraux qui sont destinées aux femmes enceintes. Ces préparations sont remboursées pendant la grossesse.	P. ex. Supradyn Comprimés pelliculés, Vitasprint, Biotin-Biomed forte
<b>Antimycosiques</b> Préparations antifongiques à usage topique	P. ex. solution Excilor contre la mycose de l'ongle, Nailexpert de Wartner
<b>Produits dermatologiques</b> Antitranspirants, shampooings médicaux, produits contre les verrues, les callosités et les cors	P. ex. toxine botulique, Selsun Shampooing, produit Wartner contre les verrues, Kamillex liquide, Kelosoft Crème antichéloïde
<b>Émoullients et produits destinés à protéger la peau</b> Préparations pour les soins et la protection de la peau	P. ex. Viola Pommade à l'huile d'amandes, Carbaderm Crème
<b>Produits pour le traitement des plaies</b> Préparations favorisant la cicatrisation	P. ex. pommade au baume Zeller, Kamillosan Liquidum
<b>Produits contre les ectoparasites, insecticides et répulsifs</b> Préparations contre les moustiques, les poux et les tiques ainsi que produits contre la gale et préparations de protection contre les insectes	P. ex. Prioderm Shampooing, Loxazol Lotion, Anti-Brumm
<b>Antiseptiques et désinfectants</b> Préparations à base de composés d'ammonium quaternaire	P. ex. solution Stellisan, solution Octeniderm
<b>Antipaludiques</b> Préparations destinées à la prévention du paludisme (y compris traitement de réserve)	P. ex. Malarone

<p><b>Contraceptifs</b> Préparations destinées à prévenir une grossesse, contraceptifs locaux et systémiques</p>	P. ex. Nuvaring, préservatifs, contraceptifs oraux («la pilule»)
<p><b>Stimulants hormonaux</b> Préparations en relation avec des traitements contre l'infertilité</p>	P. ex. Choriomon subst sèche, Menopur, Crinone gel vaginal, Prolutex Solution injectable
<p><b>Produits contre les troubles de la fonction érectile</b> Préparations pour le traitement de la dysfonction érectile et celles pour le traitement des symptômes fonctionnels d'une hyperplasie bénigne de la prostate</p>	P. ex. Viagra, Cialis
<p><b>Produits contre les douleurs articulaires et musculaires destinés à un usage topique</b> Préparations à usage externe destinées à lutter contre les douleurs articulaires et musculaires (produits à base de capsaïcine, p. ex.)</p>	P. ex. Isola Capsicum Patch, Dul-X Crème, gel de consoude
<p><b>Produits de stomatologie</b> Préparations destinées au traitement local des affections de la cavité bucco-pharyngée</p>	P. ex. Elmex Gelée, pâte adhésive Kenacort A
<p><b>Produits pour la cavité bucco-pharyngée</b> Anesthésiques locaux pour la bouche et la gorge, préparations anti-inflammatoires ou préparations hydratantes</p>	P. ex. Mebucaine Comprimés à sucer, Hextril Spray
<p><b>Préparations nasales</b> Préparations contre le rhume</p>	P. ex. spray nasal Triomer, Emser Pommade nasale
<p><b>Préparations contre les refroidissements</b> Huiles, préparations pour le bain, tisanes ou boissons chaudes</p>	P. ex. huile Po-Ho, Pulmex Bain
<p><b>Substituts lacrymaux et autres préparations ophtalmiques</b> Préparations destinées à hydrater l'œil</p>	P. ex. Bepanthen Collyre, collyre de sérum autologue
<p><b>Spécialités de comptoir ou préparations fabriquées sur prescription médicale</b> Dès lors que le principe actif et/ou l'indication de la formule peuvent être rattachés à une préparation qui figure dans la présente liste ou dans la <a href="#">liste des produits pharmaceutiques pour application spéciale (LPPA)</a></p>	P. ex. formules à base de déhydroépiandrostérone (DHEA), solution de minoxidil pour usage topique
<p><b>Médicaments innovants</b> Les médicaments innovants qui sont autorisés par Swissmedic, mais ne figurent pas encore sur la liste des spécialités, sont pris en charge en complément des prestations de l'assurance de base. Conditions de prise en charge par AXA:</p>	<p>Le remboursement du médicament a été contrôlé par l'assurance de base conformément à l'art. 71b OAMal ordonnance sur l'assurance-maladie).</p> <p>L'assurance de base participe aux coûts du médicament.</p>